

LETTRE D'INFORMATIONS AUX PROPRIÉTAIRES D'UN BIEN D'IMMOBILIER DE LOISIRS

EDITO

L'année 2023 marque une nouvelle étape dans la lutte contre les lits froids à Aussois. Après le départ de Maryne Bonnin pour d'autres horizons professionnels, la commune a tenu à relancer un processus de recrutement et a embauché Elora Condaminas, en poste depuis le mois d'avril. Pour toutes vos démarches liées à votre bien immobilier de loisirs, vous pourrez désormais vous adresser à elle.

Avec l'ouverture récente de l'Espace Propriétaires à la maison cantonale, c'est toute la dynamique autour de l'immobilier de loisirs qui s'en trouve confortée en Haute-Maurienne Vanoise, et en tant que propriétaires, vous en êtes autant le cœur que les partenaires privilégiés.

A l'échelle nationale, c'est aussi le début d'un ambitieux plan de rénovation énergétique du parc immobilier français. Ces mesures auront un impact significatif en montagne, où le bâti plus ancien et le climat plus rude mettent les territoires d'altitude en première ligne. Cette quatrième lettre décrypte ces nouveautés et ouvre le deuxième chapitre de la redynamisation de notre immobilier de loisirs.

Les élus du groupe de travail « Immobilier de Loisirs »

RETOUR SUR UN AN D'ORIL

Il y a un an, les élus d'Aussois, déterminés à lutter contre les lits froids, et soucieux d'associer les propriétaires à cette démarche en les soutenant financièrement et administrativement, ont choisi de créer une Opération de Réhabilitation de l'Immobilier de Loisirs. Un an plus tard, plusieurs propriétaires sont déjà en cours d'accompagnement.

Suite au retrait de la région AURA du dispositif, la mairie est 100 % en auto-financement sur cette opération, et travaille sans relâche pour trouver de nouveaux partenaires. Pour la communauté de communes qui ambitionne d'intégrer la problématique de l'immobilier de loisirs à sa politique habitat, Aussois fait figure de précurseur en ayant mis en place cet ORIL, qui selon son succès pourrait faire des émules et débloquer de nouveaux moyens humains et financiers.

Afin de continuer sur cette lancée, la mairie réfléchit à étendre les critères d'éligibilité et ainsi inclure de nouveaux logements en besoin de rénovation. Nous avons à cœur d'inclure un maximum de propriétaires aussoyens ou non dans cette démarche qui contribue à entretenir la dynamique du village tout au long de l'année. Les modes d'application des contreparties à la subvention devraient également évoluer afin de mieux s'adapter à vos contraintes.



Exemple d'une rénovation dans le cadre d'une labellisation Qualité Confort Hébergement par l'Office de Tourisme

L'ESPACE PROPRIÉTAIRES

Le nouvel Espace Propriétaires de la Communauté de Communes Haute-Maurienne Vanoise, situé dans les locaux de la Maison Cantonale à Modane, se veut être le centre névralgique de l'habitat en Haute-Maurienne. Quelque que soit leur porte d'entrée et leur problématique, les propriétaires y trouveront un accompagnement sur mesure. C'est un espace pensé à 100 % pour les propriétaires, véritables ambassadeurs du territoire. Que ce soit pour une conférence, un atelier, des renseignements ou juste un café, il constituera un lieu qui vous est dédié.



Inauguration de l'Espace Propriétaires le 15
Septembre 2023

REPRISE DES PERMANENCES

Le lundi de 9h à 18h sur rendez-vous
En mairie ou par téléphone

Elora Condaminas
Chargée d'Immobilier de Loisirs
04 79 20 30 40
immobilierdeloisirs@aussois.com

LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

En 2023, l'enjeu de la rénovation de l'immobilier de loisirs d'Aussois s'enrichit d'une dimension énergétique. En effet, les mesures d'interdiction de location des passoires énergétiques, entrées en vigueur cette année pour les logements permanents, devraient prochainement s'appliquer aussi pour les logements touristiques. C'est pourquoi nous avons voulu nous saisir du sujet, pour vous accompagner dans vos démarches et vous aider à vous repérer dans la jungle des réglementations et des aides !

En tant que propriétaire de résidence secondaire, vous pouvez bénéficier de deux grands types d'aides : les Certificats d'Economie d'Énergie (CEE), et la TVA réduite sur certains travaux.

	Certificats d'économie d'énergie CEE	Abattement de TVA
Principe	Des entreprises du secteur de l'énergie proposent des primes, prêts à taux bonifiés ou services gratuits	TVA réduite à 10 ou 5,5 % sur les travaux d'économie d'énergie
Pour qui ?	Propriétaires particuliers. Selon revenus. Résidences secondaires construites depuis plus de deux ans.	Propriétaires, syndicats de propriétaires, SCI. Sans conditions de revenus.
Pour quoi ?	Liste des travaux éligibles : https://www.ecologie.gouv.fr/operations-standardisees-deconomies-denergie	Travaux d'amélioration de la qualité énergétique et travaux annexes directement liés
Nature et montant de l'aide	Selon le partenaire choisi	Taux préférentiel directement appliqué par l'entreprise

Simulez vos aides à la rénovation énergétique : <https://france-renov.gouv.fr/aides/simulation>

Téléchargez le guide complet 2023 : <https://france-renov.gouv.fr/aides>

Conseils pour constituer son dossier : <https://demarchesadministratives.fr/demarches/maprimerenov-nos-conseils-pour-obtenir-rapidement>



L'INSTANT PROPRIÉTAIRES
samedi 1er Juillet à partir de 9h30
Fort Marie-Christine

Venez nous rejoindre pour une
matinée d'échanges conviviaux
autour de l'immobilier de loisirs, suivie
d'un apéritif offert par la municipalité



Ne pas jeter sur la voie publique

Lettre d'informations municipales

Directeur de la publication : Stéphane Boyer ; Création : Elora Condaminas

Impression : imp. Théolier (73500 Fourneaux) - 50 exemplaires - Papier Ecolabel certifié FSB